



REGLEMENT DE L'EPREUVE

Vétathlon X SPORT DROME – 16 février 2020

GENERALITES :

- **Participation** : Chaque participant doit être né avant le 16 février 2002. L'engagement est ferme et définitif, et ne sera susceptible d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. L'inscription vaut acceptation du règlement en totalité et des parcours qui peuvent éventuellement changer pour des raisons de sécurité ou des cas de force majeures.
- **Formule au choix** : les concurrents pourront s'inscrire à l'épreuve en individuel ou en équipe.
Individuel : le concurrent devra enchaîner les épreuves de trail et de VTT seul. Le temps final sera comptabilisé à l'arrivée du VTT.
Equipe : le coureur effectuera seul le trail puis passera le relais au VTTiste qui réalisera l'épreuve de VTT seul. Le temps final sera comptabilisé à l'arrivée du VTTiste.
- **Assurance** : la responsabilité civile personnelle est obligatoire. Chaque coureur doit être assuré en individuel accident.
- **Sécurité** :
 - . Se conformer au code de la route et aux arrêtés préfectoraux/municipaux. Chaque coureur est seul responsable des manquements à ses règles.
- **Obligations** :
 - . Fournir la preuve de son aptitude à la course à pieds/VTT.
Pour les individuels : soit la licence FFTRI compétition, soit un certificat médical de "non contre-indication à la pratique « du vélo et de la course a pied en compétition" datant de moins d'un an à la date d'inscription.
Pour les équipes : il est possible de présenter la licence compétition de la discipline pratiquée lors de l'épreuve : soit licence compétition FFA pour CAP, soit licence compétition FFC pour VTT, soit un certificat médical du sport concerné.
Les déclarations sur l'honneur ne sont pas acceptées.
 - . Porter un casque rigide homologué pour toute l'épreuve VTT et respecter la réglementation fédérale de tutelle.
 - . Ne pas jeter ses déchets, papiers, emballages sur la route et dans la nature. Les concurrents ne respectant pas l'environnement seront déclassés.
 - . Prévenir l'organisation de la course en cas d'accident sur le parcours.
- **Comportement** : tout concurrent ayant un comportement dangereux ou contraire à l'esprit sportif pourra se voir appliquer des pénalités pouvant aller jusqu'au déclassé.
- **Assistance** : aucune assistance n'est acceptée tout au long de l'épreuve.
- **Droit à l'image** : vous acceptez, en remplissant ce formulaire d'inscription, à ce que l'organisation utilise votre image sous toutes ses formes dans un but de promotion ou sur son site internet.
- **Vainqueur de l'épreuve** : un classement final sera établi à l'issue de l'épreuve par l'organisation. Le vainqueur sera celui qui aura enchaîné le plus rapidement les épreuves de trail et de VTT. Les contestations ou litiges éventuels devront être déposés par écrit au plus tard 1h après la proclamation des résultats. Les réclamations seront examinées par le jury de l'organisation.
- **Portes horaires** : Des portes horaires seront mises en place par l'organisation sur certains points de contrôles. Les concurrents qui franchiront ces points de contrôles au-delà des portes horaires seront mis hors courses et seront orientés vers des échappatoires leur permettant de rejoindre l'arrivée.

REGLES PARTICULIERES :

- **Plaques de cadre et dossards** : retrait pendant les heures d'ouverture de la permanence. Les dossards devront être accrochés sur le buste à l'avant uniquement. Ils devront être remis à l'organisation à la fin de l'épreuve. Les épingles pour le dossard ne seront pas fournies par l'organisation. Tous les participants doivent présenter une pièce d'identité
- **Horaires** : départ et arrivée sur la place centrale du village de La touche le 16 février 2020 ; départ à 9 heures.
- **Contrôles** : l'organisation effectuera des contrôles de passage par pointage sur les circuits de trail et de VTT. Toute infraction entraînera une disqualification.
- **Parc à vélo** : il est interdit de circuler dans le parc à vélo sur le vélo. Tout concurrent ne respectant pas cette règle sera disqualifié. Seuls les concurrents ayant un dossard pourront accéder au parc.
Pour les équipes, le relais se fera à la sortie du parc à vélo devant un membre de l'organisation.
- **Récompenses** : la remise des prix se fera à l'issue de l'épreuve, et récompensera les 3 premiers concurrents de chaque formule (individuel homme, individuel femme, équipes hommes, équipes femmes, équipes mixtes)